

PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A UNE FORMATION

CODES FRAIS GE / GEA

FRAIS ENSEIGNEMENT	
262	Facture enseignement (avec mentions obligatoires) Si remboursement agent : joindre une facture acquittée

FRAIS DE REPAS		DEPUIS LE 22 SEPTEMBRE 2023
291	Forfait repas	20,00 €
292	Forfait Repas restaurant administratif	10,00 €
205	Repas frais réels	Max 20,00 €

FRAIS DE NUITÉES nuit + petit déjeuner + taxe de séjour Le cumul des nuitées d'un agent s'effectue sur l'ensemble de la formation N – N++		DEPUIS LE 22 SEPTEMBRE 2023
207	Nuitées frais réels	Max ci-dessous
266	PARIS	140,00 €
284	Nuitées à partir du 11° au 30 ° jour	126,00 €
287	Nuitées du 31° au 60 ° jour	112,00 €
290	Nuitées à compter du 61 ° jour	84,00 €
265	GRAND PARIS VILLES + DE 200 000 HABITANTS	120,00 €
283	Nuitées à partir du 11° au 30 ° jour	108,00 €
286	Nuitées du 31° au 60 ° jour	96,00 €
289	Nuitées à compter du 61 ° jour	72,00 €
264	AUTRE VILLE	90,00 €
282	Nuitées à partir du 11° au 30 ° jour	81,00 €
285	Nuitées du 31° au 60 ° jour	72,00 €
288	Nuitées à compter du 61 ° jour	54,00 €
254	Forfait hébergement restauration	Dans la limite des forfaits
209	Loyer	

Pour un travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite, le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement passe de 120 € à **150 €** par jour à partir du 22 septembre 2023 quel que soit le lieu de formation.

FRAIS DE TRANSPORT					
210	SNCF 2ème classe	218	Parking	212	Avion
214	Transports en commun	217	Taxi	216	Péage

INDEMNITES KILOMETRIQUES Le cumul des km d'un agent s'effectue sur toutes les formations sur l'année civile						
Nbre CV	Code	Jusqu'à 2 000 Km	Code	2001 Km à 10 000Km	Code	Après 10 000 Km
5 CV et moins (véhicule électrique, voiturette)	269	0,32 €	270	0,40 €	268	0,23 €
6 et 7 CV	271	0,41 €	272	0,51 €	273	0,30 €
8 CV et plus	274	0,45 €	276	0,55 €	275	0,32 €

PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A UNE FORMATION

AUVERGNE

FRAIS DE TRAITEMENT FORMATIONS INFERIEURES A 52 JOURS	263	21.61 € tous grades confondus
--	------------	--------------------------------------

FRAIS DE TRAITEMENT FORMATIONS SUPERIEURES A 52 JOURS en fonction de la date de début de formation :

FORMATIONS DEBUTANT AVANT SEPTEMBRE 2022

Grade de l'agent partant en formation	Code	Forfait mensuel	Forfait horaire formation discontinue
Adjoint administratif - Agent Entretien Qualifié – ASHQ	300	2 690 €	17,74 €
AS - AMP - Auxiliaire de Puériculture Ouvrier Principal	299	2 990 €	19,71 €
Assistant service social Educ spécialisé - Préparateur en pharma hospit.	298	3 490 €	23,01 €
Infirmier - infirmier de bloc opératoire	297	3 790 €	24,99 €
Catégorie de rémunération pour les grades de	Catégorie A	296	4 190 €
	Catégorie B	295	3 490 €
	Catégorie C	294	2 890 €

FORMATIONS DEBUTANT APRES SEPTEMBRE 2022

Grade de l'agent partant en formation	Code	Forfait mensuel	Forfait horaire formation discontinue
Adjoint administratif - Agent Entretien Qualifié – ASHQ	300	3 000 €	19,78 €
AS – AMP/AES - Auxiliaire de Puériculture Ouvrier Principal	299	3 400 €	22,42 €
Assistant service social Educ spécialisé - Préparateur en pharma hospit.	298	3 600 €	23,74 €
Infirmier - infirmier de bloc opératoire	297	3 900 €	25,71 €
Catégorie de rémunération pour les grades de	Catégorie A	296	4 300 €
	Catégorie B	295	3 600 €
	Catégorie C	294	3 000 €

FORMATIONS DEBUTANT A PARTIR DE JANVIER 2024

Grade de l'agent partant en formation	Code	Forfait mensuel	Forfait horaire formation discontinue
Adjoint administratif - Agent Entretien Qualifié – ASHQ	300	3 050 €	20,11 €
AS - AMP - Auxiliaire de Puériculture Ouvrier Principal	299	3 450 €	22,75 €
Assistant service social Educ spécialisé - Préparateur en pharma hospit.	298	3 650 €	24,07 €
Infirmier - infirmier de bloc opératoire	297	3 960 €	26,11 €
Catégorie de rémunération pour les grades de	Catégorie A	296	4 360 €
	Catégorie B	295	3 650 €
	Catégorie C	294	3 050 €